

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU****MAIRIE D'ORTHEZ****EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal****SÉANCE DU 2 AVRIL 2024**

Présents : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme BOUBARNE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mmes BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. BOUNINE), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE)

Secrétaire de séance : Mme LEMBEZAT

24 – 33 - EXONÉRATION EXCEPTIONNELLE ET TEMPORAIRE DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PENDANT LES TRAVAUX DE LA RUE DES JACOBINS

Rapport présenté par Madame LEMBEZAT, maire-adjoint :

Le réaménagement de la rue des Jacobins va débuter en avril pour plusieurs mois de chantier.

Lors d'une première phase de chantier qui va débuter mi-avril pour une durée prévisionnelle de trois mois, les travaux suivants vont être entrepris par la Ville et la régie de l'eau et de l'assainissement :

- mise en séparatif du réseau unitaire actuel et remplacement du réseau d'eau potable existant,
- création d'un réseau d'eau pluviale.

La rue sera rendue temporairement à la circulation pour le passage de la flamme (circulation piétonne) et pendant les fêtes d'Orthez.

Une seconde phase de chantier débutera en septembre avec la rénovation complète des trottoirs et de la chaussée.

Il s'agit de travaux d'importance qui vont générer la fermeture à la circulation de la rue des Jacobins pendant toute la durée du chantier.

Par conséquent, il est proposé de procéder à une exonération des redevances d'occupation du domaine public pour la durée du chantier pour les commerces situés rue des Jacobins. Cette exonération concerne les terrasses, les présentoirs et dispositifs au sol.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'exonérer les commerces de la rue des Jacobins des redevances d'occupation du domaine public pendant la durée des travaux.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 2 avril 2024
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**



Publiée le